

**ARRÊTÉ DEP-2024-253 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE PRODUCTION ET SERVICE EN RESTAURATIONS,**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 29 Octobre 2019 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Production et service en restaurations ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2024-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle spécialité Production et service en restaurations pour la session 2024 dans l'académie de Paris, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Thomas LE BRUN, professionnel

Vice-présidente :

Madame Salima BOUDERBANE, enseignante

Enseignants :

Monsieur Lahsen BOUCHAALA

Monsieur Nicolas DOLBOIS

Professionnels :

Monsieur Amos EYANA YANA

Monsieur Jean-François HOMASSEL

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER